

LA VILLE-DU-BOIS

Jean-Pierre Meur, maire de La Ville-du-Bois, a souhaité préciser les propos tenus dans notre édition du 22 décembre au sujet de la non validation par le Préfet du projet de communauté d'agglomération Europ' Essonne: « Il n'est pas question de remettre en cause le projet et le choix validé par le conseil municipal. Je pense que nous faisons l'objet de pression dans le but de nous déstabiliser. A défaut d'avoir le "bec dans l'eau" et d'envisager de retourner vers le "Cœur du Hurepoix", je pense que cette structure ne répond pas à nos exigences. En effet, leur périmètre me paraît désuet face à celles avoisinantes et donc non viable dans un avenir proche. Mes collègues et moi-même ne pouvons accepter le refus du Préfet et avons décidé de nous battre afin qu'il revienne sur sa décision. Par ailleurs, des actions sont actuellement en cours... ».

Jeudi 29 décembre 2005

Rédaction : ☎ 01.69.36.58.01

MASSY

Intercommunalité : les 10 maires réagissent

Suite au refus du préfet, le 13 décembre, de créer l'intercommunalité Europ'Essonne sur les villes de Ballainvilliers, Champlan, Chilly-Mazarin, Epinay-sur-Orge, La Ville-du-Bois, Longjumeau, Massy, Morangis, Saulx-les-Chartroux et Villebon-sur-Yvette, les dix maires concernés ont tenu à réagir. Ils ont notamment adressé une demande de recours gracieux contre cette décision auprès du ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy.

Selon eux, « les arguments présentés par le préfet à l'appui de son rejet ne sont ni pertinents, ni fondés en droit puisqu'ils ne reposent que sur des normes non créatrices de droit (circulaires, rapport de la cour des comptes, opération d'intérêt national) ». Ils estiment que le préfet en a fait une interprétation subjective, que la circulaire en question « ne préconise pas le gel des intercommunalités », mais « réclame plus de lisibilité, ce qu'apporte le projet Europ'Essonne ». Le rapport de la cour des comptes dénonce les dérives de certaines communautés : « c'est pourquoi nous faisons le choix d'une intercommunalité de projets et non de gestion ». Résultat, « au nom du principe de libre administration des communes », les dix villes ont décidé de déposer une demande de recours gracieux « contre cette décision qui prend le risque de geler la situation institutionnelle dans ce secteur au moins jusqu'en 2009 ».